

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47-
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

ID: 066-216602268-20260914-D472026-AR

Nombre de membre afférents au conseil : 15
Nombre de membre présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation et de l'affichage : 10 septembre 2026

L'an Deux Mille vingt-six le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemolaque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LELAURAIN.

Étaient Présents : Annie LELAURAIN, Yves BARBE, Ghislaine FLACHAIRE, Henry DEHACQ, Marie George LALOQUETTE, Laurent DUFFOURG, Camille COINTRELLE, Eric FALIEZ, Laure HENRY, Catherine PASCOAL BISSERIER, Emilie FLACHAIRE CATARINO, Philippe LEMAIGRE et Yannick MACHET.

Absents excusés ayant donné procuration : Éric PUCHE a donné procuration à Annie LELAURAIN et André ALCARAZ a donné procuration à Ghislaine FLACHAIRE.

Les Conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, la présidente ouvre la séance à 18h05.

Le Conseil Municipal élit comme secrétaire de séance : Madame Ghislaine FLACHAIRE

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de doter la bibliothèque municipale d'un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser notamment :

- les jours et horaires d'ouverture au public ;
- les conditions d'inscription des usagers ;
- les modalités du prêt à domicile ;
- le respect des droits d'auteur attachés aux documents ;
- les règles de comportement des usagers au sein des locaux ;
- l'organisation des activités créatives et de loisirs proposés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération ;

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités ;

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Villemolaque, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du 15 septembre 2026.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.



Le Maire,
Annie LELAURAIN